



## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1931 - 24 novembre 1994 - 6 F

### D 1931 HAÏTI : RETOUR À L'ORDRE CONSTITUTIONNEL ET ÉTAT DES LIEUX

Avec l'intervention militaire des États-Unis, intitulée "Soutenir la démocratie" et commencée le 19 septembre 1994 (cf. DIAL D 1914), les événements allaient se précipiter à Haïti:

- le 28 septembre, le Parlement haïtien entrait en session extraordinaire pour la discussion d'un projet de loi d'amnistie générale, adopté par la Chambre des députés le 6 octobre puis, le lendemain, par le Sénat;
- le 30 septembre, à l'occasion du 3e anniversaire du coup d'État, les manifestations des partisans du président Aristide étaient violemment réprimées par les partisans du général Cédras;
- dans les jours suivants, l'armée américaine procédait à l'arrestation de membres du Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti (FRAPH) et à la neutralisation de l'armée haïtienne;
- le 7 octobre, les évêques d'Haïti publiaient un long message pastoral sur le thème de la réconciliation mais, une fois de plus, sans un mot sur la période de la dictature;
- le 10 octobre, le général Cédras démissionnait enfin, cinq jours après la fuite du colonel François, chef de la police, et deux jours avant la démission du gouvernement de facto Jonassaint;
- le 15 octobre, le président Aristide faisait triomphalement son retour à Port-au-Prince, sous haute surveillance militaire des États-Unis et dans la liesse populaire;
- le 16 octobre, l'ONU levait toutes les sanctions économiques prises contre Haïti sous la dictature Cédras;
- le 22 octobre, la Mission civile à Haïti OEA/ONU (MICIVIH) qui avait été expulsée en juillet 1994 (cf. DIAL D 1902) était de retour à Port-au-Prince, mais avec des effectifs très réduits;
- le 27 octobre, le président de la République nommait Smarck Michel comme premier ministre, en remplacement de Robert Malval démissionnaire au titre de l'accord de New York du 3 juillet 1993 (cf. DIAL D 1793). Cette nomination était ratifiée le 4 novembre par le Parlement;
- le 28 octobre, la structure des chefs de section en milieu rural était officiellement dissoute;
- les 6 et 7 novembre, le nouveau gouvernement constitué par le premier ministre Michel était approuvé par le Sénat et la Chambre des députés.

La tâche qui attend le nouveau gouvernement est gigantesque, pour une raison toute simple: tout est à faire sur tous les plans pour faire exister Haïti comme pays et comme nation. Jean-Bertrand Aristide, faut-il le rappeler, est le premier président constitutionnellement élu depuis la proclamation de l'indépendance en 1804...

Pour illustrer les tâches urgentes de restauration de la sécurité physique des personnes et de la reconstruction du pays, nous donnons deux documents:

- 1) le communiqué de la Commission justice et paix des Gonaïves du 27 octobre 1994 sur les exactions persistantes de chefs de section en rural;
- 2) le programme d'aide du gouvernement canadien, l'un des plus actifs des "pays amis" d'Haïti (Argentine, Canada, France et Venezuela) dans le cadre de l'Agence canadienne de développement international.

Note DIAL

## 1. Communiqué de la Commission justice et paix du diocèse des Gonaïves sur la poursuite des exactions (27 octobre 1994)

*Justice et paix dénonce l'absence de toute mesure de désarmement et d'arrestation contre Onondieu PAUL, chef de section à Chenot, ainsi que contre la majorité des chefs de section et leurs dangereux hommes de main dans le département de l'Artibonite. Justice et paix alerte la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH) et Amnesty International sur les violations des droits humains qui se poursuivent.*

Le 23 octobre dernier, Justice et paix lançait un cri d'alarme aux autorités du pays devant la terreur que le chef de section tyrannique Onondieu PAUL continuait de semer à Chenot (5e section de Marchand), localité très isolée et trop oubliée, située à plus de six heures de marche à pied du bourg de Marchand.

A ce jour, Justice et paix constate qu'aucune intervention n'a été faite pour désarmer et arrêter Onondieu PAUL et ses nombreux hommes de main.

Les nouvelles continuant à parvenir de cette section à Justice et paix confirment la situation alarmante et le risque de bain de sang: déjà au moins trois personnes ont été massacrées.

- Le chef de section Onondieu PAUL, avec ses hommes de main bien armés, a tendu une embuscade à un groupe de paysans. Ils parvenaient à en kidnapper plusieurs. Ses hommes de main se saisirent en particulier de Oliyus CENOBLE, père d'un catéchiste. Ils lui coupèrent d'abord les pieds, puis les bras et enfin lui tranchèrent la tête à coups de machette. Après cet assassinat sauvage, Onondieu mit ensuite ses hommes de main en faction afin que la famille ne puisse venir récupérer le cadavre.

- Deux autres personnes assassinées sont également signalées dans la localité de Bascabaye, située entre Hilaire et Lacroix.

- Onondieu cache un groupe de personnes armées chez lui tandis que lui-même, avec un autre commando, se tient à proximité de la chapelle de Carrefour-Rocher où il a un bureau et surveille le passage. Il prétend que s'il doit mourir, il n'hésitera pas à tuer seize autres personnes avant.

*Justice et paix demande l'ouverture rapide d'une enquête après le refus du juge de paix suppléant de Marchand d'aller procéder au constat légal suite à l'assassinat de Senadiou SENATUS dans la 4e section de Genipailler.*

Selon les premières informations parvenues à Justice et paix, le dimanche 23 octobre 1994 un combat de coqs se déroulait dans la cour de Fanol Gaby dans la localité de Genipailler (4e section de Marchand Dessalines). Une averse de pluie étant venue interrompre ce combat de coqs, l'organisateur sépara les coqs et remit à chacun son argent. La population s'en retourna alors chez elle.

C'est alors que deux individus qui n'étaient pas d'accord allèrent se cacher derrière un arbre et tendirent une embuscade à Senadiou SENATUS. Ils le tuèrent de trois jets de pierre.

La victime assassinée, selon les informations parvenues à Justice et paix, serait restée deux jours au sol, parce que le juge de paix Estime JÉRÔME aurait refusé de se déplacer, malgré l'injonction de la loi, pour aller dresser le constat légal et procéder à l'arrestation des assassins présumés. La famille dut faire les funérailles de la victime sans qu'aucun constat légal n'ait été effectué.

Justice et paix prend note du refus de l'appareil judiciaire de faire face à ses responsabilités dans la commune de Marchand-Dessalines. Elle demande au gouvernement l'ouverture d'une enquête immédiate. Elle rappelle que les juges

refusant de rendre justice sont passibles de condamnation, selon l'article 146 du Code pénal. Justice et paix invite les parents de la victime à porter plainte auprès du commissaire du gouvernement et au ministère de la justice.

- Justice et paix du diocèse des Gonaïves a dénoncé très fermement, devant la Commission interaméricaine des droits humains avec qui elle avait une séance de travail mardi dernier, l'absence totale de mesures prises par les autorités gouvernementales et judiciaires pour désarmer et arrêter le chef de section Onondieu PAUL.

- Devant une telle inertie, Justice et paix alerte, en ce jour, Amnesty International, Americas Watch, Lawyers Committee for Human Rights sur les violations graves de droits humains qui se poursuivent tant à Chenot que dans diverses sections rurales du département de l'Artibonite, comme à Platana (1ère section de St Michel de l'Attalaye) ou encore à Bocozelle (5e section rurale de St-Marc) où Jean-Robert ELISÉE, chef du commando du FRAPH, n'a toujours pas été désarmé et continue de semer la terreur avec ses hommes de main.

Justice et paix s'interroge enfin sur le sens réel d'une présence de force multinationale qui n'a encore commencé aucun désarmement systématique dans la majorité des sections rurales du département alors que le FRAPH a pourtant été dissous, que les "attachés" et "polices des chefs de section" ne sont pas autorisés par la loi et que le port d'arme illégal devrait donner lieu à des arrestations immédiates et à des sanctions pénales selon les articles 5 et 24 de la loi du 22 décembre 1922 ainsi que l'article 268-1 de la Constitution.

Rapport n° M/94-11

## 2. Le programme d'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) (octobre 1994)

### LE CANADA CONTRIBUE À LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI

Haïti est le pays le plus pauvre des Amériques. Ses 6,5 millions d'habitants vivent sur un territoire d'une superficie inférieure à celle de l'île de Vancouver. Après trois ans de régime militaire et de sévères sanctions économiques, les conditions de vie de la population sont plus éprouvantes que jamais.

La reconstruction du pays nécessitera un processus long et coûteux. On estime qu'Haïti aura besoin d'une aide d'urgence pouvant atteindre 550 millions \$US au cours des douze premiers mois suivant le rétablissement de la démocratie. Le Canada entend oeuvrer en étroite coordination avec les autres pays donateurs et les organisations multilatérales, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes et internationales, afin de venir en aide à Haïti.

Au cours des six prochains mois, le Canada fournira à ce pays une aide d'urgence au développement d'environ 30 millions \$. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) assurera la direction de la coordination du programme d'aide canadien en faveur d'Haïti.

Assistance humanitaire et aide alimentaire à l'intention de la population haïtienne.

Le Canada a suspendu son aide bilatérale (de gouvernement à gouvernement) à Haïti en 1991, après le coup d'État qui a renversé le président démocratiquement élu, Jean-Bertrand Aristide. Toutefois, pendant les trois dernières années, le Canada a fourni une assistance humanitaire d'urgence et une aide alimentaire à la population haïtienne; cette aide a été acheminée par l'intermédiaire d'ONG internationales et canadiennes. L'Agence a approuvé une aide d'environ 41 millions \$ afin de répondre à

des besoins très pressants: produits alimentaires, médicaments, semences, projets d'approvisionnement en eau et autres activités à caractère humanitaire.

L'ACDI continuera de dispenser une assistance humanitaire et une aide alimentaire à la population d'Haïti. Au cours des six prochains mois, l'ACDI affectera un montant de 10 millions \$ à la satisfaction de besoins fondamentaux, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'eau potable et des fournitures médicales. Des ONG internationales et canadiennes, là encore, joueront un rôle déterminant dans la livraison de cette aide humanitaire et alimentaire d'urgence. Par le passé, ont figuré parmi ces organisations, entre autres: l'Organisation panaméricaine de la santé (OPAS), l'UNICEF, CARE Canada, le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et le Centre d'études et de coopération internationale (CECI).

Au fur et à mesure que la situation à Haïti se redressera, l'assistance humanitaire d'urgence et l'aide alimentaire bilatérale dispensées par l'ACDI feront progressivement place à des activités de reconstruction et de développement à long terme.

### **Les priorités de l'ACDI relativement au processus de reconstruction**

L'ACDI a conçu son futur programme d'aide à Haïti de manière à pouvoir répondre aux besoins à court, moyen et long termes. Dans l'immédiat, il s'impose de commencer à reconstruire la société civile du pays, de créer des emplois et de relancer l'économie rurale. L'ACDI accordera une assistance pour remettre en état écoles et dispensaires, pour fournir des instruments de première nécessité aux agriculteurs et construire une infrastructure dans les régions rurales, notamment des routes; cette aide aura également pour but de renforcer les coopératives et de soutenir les organisations qui font la promotion des droits de la personne et du développement démocratique.

L'Agence a approuvé un montant d'environ 5 millions \$ pour la réalisation de ces activités pendant l'année financière en cours; des crédits supplémentaires seront débloqués pendant les années ultérieures. Les projets suivants, que réaliseront des organisations internationales et des ONG canadiennes, caractérisent les priorités de l'aide au développement de l'ACDI en ce qui concerne la reconstruction d'Haïti.

### **Fonds de reconstruction d'urgence**

L'organisation Mennonite Economic Development Associates (MEDA) est en train de lancer un projet de création d'emplois de courte durée dont le but est de procurer un revenu à une partie des citoyens les plus démunis d'Haïti. Les collectivités des zones rurales et des municipalités définiront des projets de reconstruction à forte intensité de main-d'oeuvre qui répondent aux besoins locaux. Ces interventions pourraient comprendre diverses initiatives, par exemple: réparation de routes, reconstruction d'écoles et d'hôpitaux, nettoyage de fossés de drainage et reboisement.

### **Instruments aratoires pour les petits agriculteurs**

Grâce à un financement de l'ACDI, l'Institut interaméricain de coopération agricole (IICA) distribuera quelque 400.000 instruments aratoires, dont des pelles, des houes et des brouettes, afin d'accroître la production agricole et de favoriser la réalisation d'initiatives de reconstruction dans de petites collectivités rurales. L'achat des instruments se fera au Canada et l'IICA les distribuera dans environ 2.000 collectivités d'Haïti.

### **Reconstruction d'écoles et de dispensaires**

Le Centre d'études et de coopération internationale (CECI) élaborera des projets de courte durée axés sur l'exécution de travaux à forte intensité de main-d'oeuvre et sur l'amélioration des locaux à vocation scolaire et sanitaire.

## Promotion des droits de la personne

Le Centre d'études et de coopération internationale (CECI) travaille directement avec des Haïtiens dans le but de promouvoir et défendre les droits de la personne dans leur pays. Lorsqu'il a débuté, en février 1994, ce projet a permis de venir en aide à des victimes de violations des droits de la personne. Cela dit, il fournira également un soutien institutionnel à des organisations communautaires, fera la promotion de l'éducation à des questions relatives aux droits de la personne, et formera des avocats et des journalistes.

## Revitalisation du mouvement coopératif

Deux organisations ayant leur siège au Québec, la Société de développement international Desjardins (SDID) et la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) mettront en oeuvre un projet ayant pour but de renforcer le mouvement coopératif; elles contribueront par le fait même à la relance économique et au renforcement de la société civile. On estime qu'il s'agit d'une initiative de moyen à long terme qui bénéficiera d'un financement échelonné sur cinq ans.

## Formation de la police afin de soutenir le bon gouvernement

Afin d'aider le gouvernement démocratiquement élu à rétablir la paix, l'ordre et le bon gouvernement, l'ACDI débloquera un montant de 5 millions \$ pour la mise sur pied, par la GRC, d'une force de police civile à Haïti.

## Aide financière

Le Canada soutiendra la reconstruction d'Haïti en oeuvrant en liaison étroite avec des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID). Ces institutions ne seront pas en mesure de décaisser des fonds en faveur d'Haïti tant et aussi longtemps que les dettes de ce pays envers elles n'auront pas été acquittées. En guise de mesure à court terme, le Canada versera une contribution de 5 millions \$ en vue du règlement des dettes d'Haïti aux institutions financières internationales. Ceci permettra à Haïti de répondre aux exigences de ces institutions et d'avoir accès à un programme d'aide s'élevant à des centaines de millions de dollars. Compte tenu de la situation financière catastrophique du pays, le Canada fournira également un montant de 5 millions \$ en guise de soutien d'urgence à la balance des paiements du gouvernement d'Haïti.

L'objectif à long terme de l'ACDI est de mettre l'accent sur la promotion du développement durable, fondement de la future stabilité économique et sociale du pays.

(Texte tiré du bulletin Service-Haïti de Entraide Missionnaire de Montréal)

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)